

FORMATION 7H **B vers A1**

VOTRE AUTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LA FORMATION NÉCESSAIRE POUR CONDUIRE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL UNE MOTOCYCLETTE LÉGÈRE OU UN VÉHICULE DE LA CATÉGORIE L5E, POUR LES CONDUCTEURS DÉJÀ TITULAIRES DE LA CATÉGORIE B DU PERMIS DEPUIS AU MOINS 2 ANS.

Quelle formation ? À quel moment ? Pour quels coûts ?

Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : École de conduite Marie Stuart

Téléphone : 06.27.19.62.04 E-mail : khemissi-akim@hotmail.fr



Cachet de l'auto-école

Horaires d'ouverture

	-----	-----
Lundi		
Mardi	10h/12h	15h/18h
Mercredi	10h/12h	15h/18h
Jeudi	10h/12h	15h/18h
Vendredi	10h/12h	15h/18h
Samedi	10h/12h	15h/18h

OBJECTIFS de la formation

À l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5e.

QUAND PUIS-JE SUIVRE LA FORMATION ?

La formation peut être suivie un mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.



CARACTÉRISTIQUES

FORMATION DISPENSÉE	
VÉHICULE UTILISÉ	• Motocyclette légère ou véhicule de la catégorie L5e.
ENSEIGNEMENT	• La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner de la catégorie A et A1 en cours de validité. • Un enseignant ne peut être autorisé à suivre en simultané que 3 élèves au maximum. L'enseignant peut suivre ses élèves soit à bord d'une voiture, soit en tant que conducteur d'une motocyclette.

LA FORMATION de 7 heures

LE PROGRAMME DE FORMATION

SÉQUENCES	DURÉE	INTITULÉ	CONTENU
Séquence 1	2 h	Module théorique	• Appréhender notamment les accidents les plus fréquents, la conduite sous la pluie ou de nuit, la nécessité d'être équipé de vêtements protecteurs.
Séquence 2	2 h	Module hors circulation	• Découvrir le véhicule et ses caractéristiques.
Séquence 3	3 h	Module en circulation	• Adapter votre vitesse aux conditions de circulation et aux autres usagers de la route (en et hors agglomération).

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école.

ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION A LA CONDUITE DES
MOTOCYCLETTES LEGERES ET DES VEHICULES DE LA CATEGORIE L5e

Photo

Nom : _____
Prénom : _____
Né(e) le : _____
À : _____
Date d'obtention de la catégorie B du permis : _____
N° du permis de conduire : _____

Signature du titulaire : _____



Votre BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis.

Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS		B VERS A1			
	Dénomination	Prix unitaire € TTC	TVA**	Volume	Montant TTC
DIVERS	Gestion de l'élève				
	Fournitures pédagogiques				
	Autre				
FORMATION	Théorie				
	Pratique				
	Autre				
	Heures en supplément				
ou FORFAIT					
MONTANT TOTAL EN € TTC					

**1= Taux TVA réduit **2= Taux TVA normal

[illegible]

La formation fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur : L213-2 et R213-3 du Code de la Route ; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.